



## PISTES

### ✓ Homologation

Chaque piste de vitesse utilisée dans le cadre des épreuves du calendrier fédéral doit faire l'objet d'une homologation délivrée par la Commission Nationale des Pistes Ski de Vitesse de la F.F.S (ou par la FIS).

La durée de validité de cette homologation est de cinq (5) ans, au-delà de cette durée la piste doit faire l'objet d'une ré homologation.

Le Délégué Technique doit s'assurer que chaque épreuve se déroule dans les strictes limites de l'homologation de la piste. La piste utilisée ne doit pas être prolongée en dehors des limites fixées par l'homologation.

#### Prérogative du Délégué Technique (DTF) :

Une piste homologuée « alpin » pourra être validée par le Délégué Technique (DTF) pour une utilisation lors d'actions promotionnelles organisées dans le cadre du règlement des Courses de Promotion.

<http://www.ffs.fr/federation/reglementation/courses-de-promotion>.

Indépendamment du cahier des charges spécifique que la F.F.S. communiquera à chaque station organisatrice, la piste doit respecter les conditions du présent règlement.

#### Sanctions :

Des sanctions sont prévues par la F.F.S si les Comités d'Organisation ne respectent pas ces points.

## ✓ Caractéristiques

De haut en bas, la piste comprend 3 parties :

- La zone d'élan
- La zone de chronométrage
- La zone de ralentissement et d'arrêt

- La zone d'élan

C'est la partie supérieure de la piste, elle doit comporter trois points de départ différents. La différence (théorique) entre chaque point de départ ne doit pas excéder **15 Km/h**.

- La zone de chronométrage

Une partie de la zone d'élan (**soit 20m, soit 100 m**) sera utilisée pour mesurer la vitesse de chaque concurrent. Cette distance doit être mesurée avec précision et fréquemment contrôlée afin d'assurer une mesure correcte de la vitesse.

**Le Comité d'Organisation est chargé de certifier l'exactitude de cette mesure au Délégué Technique (DTF).**

**Il faut savoir que les cellules peuvent être implantées par « pas » de 10 m au-delà des 20 m et jusqu'au maximum de 100 m. Les modifications de ces distances doivent être intégrées dans les logiciels de chronométrage (Ski Alp PRO ou FFSSKI).**

- La zone de ralentissement et d'arrêt

Cette zone doit compter une longueur suffisante eu égard aux vitesses atteintes, ceci de façon à assurer la sécurité des coureurs.

La pente doit diminuer progressivement, au mieux elle doit finir par une légère contre-pente.

## ✓ Dimensions de la piste

La piste doit avoir une largeur minimale de 18 mètres pour les épreuves dont la vitesse maximale est  $\leq$  à **170 Km/h** et de 30 mètres pour des vitesses  $>$  à **170 Km/h** sur une zone allant, de 100 mètres au dessus de la zone de chronométrage jusqu'à la fin de la zone de ralentissement et d'arrêt.

La largeur de la zone d'élan peut ensuite se réduire progressivement vers le haut de la piste en conservant toutefois un minimum de 5 mètres au sommet.

La piste doit être préparée avec beaucoup d'attention, et un soin particulier pour avoir une surface la plus régulière possible (lisse et douce).

### ✓ **Zone latérale de sécurité**

Une zone de sécurité, fermée de façon appropriée et libre de tout obstacle doit être préparée de chaque côté de la piste de course. La zone latérale de sécurité, au niveau du chronométrage et sur les 100 mètres précédents et suivants la zone de chronométrage doit mesurer au minimum :

- ⇒ 6 mètres pour les **Courses de Promotion** du type Loisir/Découverte,
- ⇒ 12 mètres pour les épreuves jusqu'à 150 km/h, y compris les **Courses de Promotion**,
- ⇒ 20 mètres pour les épreuves entre 150 et 180 km/h,
- ⇒ au moins 25 mètres pour les épreuves à plus de 180 km/h.

La largeur de cette zone de sécurité peut diminuer progressivement vers le haut de la piste sans toutefois être inférieur à trois mètres (3m).

A l'exception des marques de piste et des cellules de chronométrage, rien ne doit se trouver à l'intérieur des zones de sécurité; les aires réservées au Jury, Officiels, entraîneurs, équipements télévision etc. doivent se trouver en dehors des zones latérales de sécurité.

### ✓ **Balisage**

Le balisage de la piste doit être réalisé par deux traceurs (un de chaque côtés de la piste afin d'éviter la dégradation de la zone de glisse).

La piste doit être jalonnée de chaque côté par un marquage avec de petits fanions ou des petites branches (de sapin) pour indiquer la fin de la zone de chronométrage et la limite amont jusqu'à laquelle on ne peut faire de virage.

Les jalons doivent être positionnés comme suit :

- Zone d'élan:

Des marquages latéraux de couleurs (autre que le rouge).

- Zone de chronométrage:

Des marques latérales rouges. De plus, entre 2 m et 5 mètres après la fin de zone de chronométrage doit être marquée sur toute sa largeur par une ligne rouge tracée sur la neige. Cette ligne doit mesurer au moins 30 cm de large et être clairement visible depuis le haut de la piste.

- Zone de ralentissement et d'arrêt :

Des jalons de couleur (autre que le rouge) tous les 5 mètres sur les premiers 60 mètres se terminant par une ligne verte ou bleue, tracée sur toute la largeur de la piste.

Cette ligne doit mesurer au moins 20 centimètres de large et être parfaitement visible du sommet de la piste.

Les coureurs ne doivent ni freiner ni tourner avant cette ligne.

D'autres fanions pourront indiquer la fin de la zone de ralentissement mais devront être également espacés de 5 mètres.

✓ Les Pistes Homologuées par la FIS (situation 11.2015)

FIS homologated speed skiing tracks (FIS SSC /Luc Cristina nov 2015)										
Resorts	No & inspector	track's name	elevation max.	elevation min.	vertical drop	total length	compet. track	braking zone	speed max.	restrictions 2015
Arcs(FRA)	3465.1690/LC	Aiguille Rouge	2710	2145	565	1740	800	940	250	lower track only
Hundfjaellet(SWE)	3467.1891/MM	Väggen	810	609	201	469	230	239	190	lower track only
Idrefjaell(SWE)	5130/71/98/MM	Chocken	872	711	161	680	400	280	180	
Kirovsk (RUS)	10563/09/12/LC	BigWoodjavr150	1000	850	150	500	300	200	150	FIS only
Kirovsk 200 (RUS)	10562/09/12/LC	Speed200	1016	600	416	700	400	300	200	FIS first
Mitterndorf (AUT)	6700/02/02 RR/LC	SkiSchanze	986	830	156	400	250	150	150	
Pas de la Casa2 (AND)	11113/11/13/LC	Riberal	2538	2338	200	887	437	450	190	
Salla(FIN)	4471/149/95/MM	Sallatunturi	435	270	165	550	400	150	170	
SunPeaks(CAN)	8479/01/07 IP/LC	Headwall	2075	1850	225	650	450	200	180	
Vars(FRA)	3678.2891/LC	Chabrière	2720	2285	435	1220	670	450	250	
Akureyni (ISL)	8904/06/08/CW	Hradabraut	1010	750	260	760	500	260	170	FIS first
Morzine (FRA)	.../LC	Chamossière	2003		400	800			225	in progress
Grimetz (SUI)	11114/06/14/MC	Lona	2538	2358	180	750	400	350	190	

Resp. for Homologations: LUC CRISTINA /SUI	
Inspectors:	COZZI Marco /ITA (MC)
	CRISTINA Luc /SUI ( LC)
	WEISS Christer /SWE (CW)
Former insp.	MARTREUIL Martial / FRA (MM)

## REGLES PARTICULIERES AUX COMPETITIONS U8>U18

La piste de compétition doit avoir une largeur d'au moins 18 mètres, y compris au niveau des cellules de chronométrage. De chaque côté de la zone de chronométrage, des zones de sécurité, d'une largeur, d'au moins 6 m pour les courses de promotion (animations, loisirs, découvertes) d'au moins 12 mètres pour les autres et fermées à l'extérieur par un dispositif de protection, doivent être préparées et libres de tout obstacle.

Elle doit donc avoir une largeur totale minimale au niveau des cellules de 30 m pour les courses de promotion (animations loisirs découvertes) et de 42 mètres pour les autres. Ces différentes largeurs doivent être strictement respectées au niveau de la zone de chronométrage et de la zone de ralentissement et d'arrêt.

Pour la zone d'élan, elles peuvent se réduire progressivement vers le haut de la piste.

### **Balisage**

Le balisage de la piste doit être réalisé par deux traceurs un de chaque côtés de la piste afin d'éviter la dégradation de la zone de glisse.

La piste de vitesse doit être jalonnée de chaque coté, dans le sens de la descente, comme suit :

#### ⇒ **Zone d'élan**

Fanions ou tout autre marquage (**sauf ROUGE**), à intervalles réguliers de 4 mètres.

#### ⇒ **Zone de chronométrage**

Fanions ou tout autre marquage rouge à intervalles réguliers de 2 mètres.

La fin de la zone de la zone de chronométrage doit être marquée d'une ligne rouge sur la neige d'une largeur de 12 cm au moins.

#### ⇒ **Zone de ralentissement et d'arrêt**

Fanions ou tout autre marquage (**sauf ROUGE**) à intervalles réguliers de 5 mètres sur les 60 premiers mètres dont la fin sera matérialisée par une ligne verte ou bleue sur la neige d'une largeur de 12 cm au moins.

Les concurrents ne pourront pas tourner avant cette ligne.